



COLLECTE DES DÉCHETS

Date : 02/02/2022

Lieu : Salle de réunion à Cora

Compte rendu : Petit déjeuner "Collecte des déchets"

<p>1er groupe : de 8h30 à 9h30</p>	<p>Membres présents :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dalkia (Mme.Martin + Mme.Leclerc) • WeWash (M.Caumont + M.Misman) • Lorelec (M.Le Galiard) • Couvretanche (M.Mezières) • Mairie d'Essey (M.Breuille) • Miss Numérique (Mme.Courtel) • Cuisine Schmidt (M.Duprugney) • Rulquin (M.Royer) • Burger King (représentant) • Metzger (M.Huguin) • Cash Express (M.Simonet) • McDonald's (M.Scherrer) • Logistores (M.Kikulski) • Everest Médical (Olivier Evrard) • Jean-François Roche • Louise DAUMAS <p>Absents :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mairie de Seichamps (M.Chanut)
<p>2ème groupe : de 9h30 à 10h30</p>	<p>Membres présents :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Couvr'toit (M.Cutajar) • VSD Ventilation (Mme.Merdaci) • Age d'Or Service (M.Humblot) • Buffalo Grill (Alexandre) • Nicolas RIMLINGER • Louise DAUMAS

La métropole exerce la compétence sur l'ensemble des communes. Leur mission principale est la collecte des déchets.

- Pour les petites quantités de papiers, la métropole a mis en place une convention, elle se déplace alors dans tous les bâtiments et recueille par semaine 500 L.

Aujourd'hui, la métropole dispose de plus de 350 adresses de professionnels collectés par le biais de cette convention, ce qui a permis de récolter 500 tonnes de papiers sur l'année.

- Remarque : Actuellement, il y a seulement un peu plus de la moitié des déchets qui sont triés sur la métropole.

Depuis 20 ans maintenant, la Métropole a mis en place une redevance spéciale. Pour les professionnels, à titre dérogatoire, la Métropole met à disposition une collecte de cartons gratuite.

Afin d'en bénéficier, il suffit d'en faire la demande et la Métropole livre le nombre de bacs dont vous avez besoin. De plus, il y a des jours dédiés à cette collecte là.

La collecte des cartons : Le Mardi et le Vendredi, au départ de midi

❖ Concernant la collecte des papiers :

Il suffit d'en faire la demande, une équipe de 3 personnes de la Métropole se déplace afin de faire un état des lieux pour savoir le volume dont vous avez besoin.

❖ Concernant les bacs sécurisés :

Les bacs doivent être rentrés dans les jours de collecte, dans un local ou un parking fermé, afin d'éviter tout abus. De plus, la Métropole propose des bacs sécurisés pour un coût supérieur.

❖ Concernant la déchèterie :

Il y a 10 ans maintenant, la Métropole a mis en place un contrôle d'accès déchets. Sur 9 déchèteries du Grand Nancy, 3 d'entre elles sont accessibles aux professionnels :

- Nancy
- Ludres
- Maxéville

❖ Concernant l'enlèvement gratuit pour les cartons :

Les camions disposent d'une liste, ainsi toutes entreprises, particuliers n'étant pas référencés, ne se verront pas enlever leurs cartons.

❖ Concernant le nombre de conteneurs par entreprise :

Dans le cadre de la taxe ménagère, les entreprises bénéficient de 1000 L. Tout de fois, les entreprises qui ont des besoins supérieurs peuvent en faire la demande et des bacs supplémentaires leurs seront livrés en fonction de leur flux.

❖ Concernant les dégradations sur les bacs :

Il faut prévenir la Métropole, ils reprennent le bac endommagé et le remplace par un nouveau selon les dégâts.

❖ Concernant le bac de tri :

Il est désormais possible de déposer plusieurs types de matériaux tels que : film plastique, polystyrène.....

❖ Concernant les Biodéchets :

La Métropole n'a, pour l'instant, entamé aucune démarche. Cependant, ils vont travailler sur le sujet au cours de cette année.

❖ Concernant le processus des papiers confidentiels :

Il existe deux solutions :

- Soit les déchets sont passés au destructeur de document
- Soit, si ce sont de grandes quantités, il faut faire appel à une société spécialisée : ADELIS, association

Pour avoir accès à ce service, il faut dans un premier temps faire appel à la Métropole, qui, dans un deuxième temps, contacterons eux-même ADELIS